KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

QUATORZIEME NUMERO DE LA REVUE AFRICAINE DES LETTRES, DES SCIENCES

KURUKAN FUGA
VOL : 4-N°14 JUIN 2025

ISSN : 1987-1465

Website : http://revue-kurukanfuga.net

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

VOL : 4-N°13 JUIN 2025

Bamako, Juin 2025

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

Website : http://revue-kurukanfuga.net

Links of indexation of African Journal Kurukan Fuga

COPERNICUS	MIR@BEL	CROSSREF	SUDOC	ASCI	ZENODO
https://journals.indexcopernicus.com/search/details?id=129385&lang=ru	https://reseaumirabel.info/revue/19507/Kurukan-Fuga	https://search.crossref.org/search/works?q=kurukan+fuga&from_ui=yes	https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt//DB=2.1/SET=4/TTL=1/SHW?FRST=5	https://ascidatabase.com/masterjournallist.php?v=16126	https://zenodo.org/communities/rkf/records?q=&l=list&p=1&s=10&sort=newest

DIRECTEUR DE PUBLICATION

- *Prof. MINKAILOU Mohamed (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

REDACTEUR EN CHEF

- *Prof. COULIBALY Aboubacar Sidiki (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali) -*

REDACTEUR EN CHEF ADJOINT

- *SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

COMITE DE REDACTION ET DE LECTURE

- SILUE Lèfara, Maitre de Conférences, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- *KEITA Fatoumata,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *KONE N'Bégué,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *DIA Mamadou,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *DICKO Bréma Ely,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *TANDJIGORA Fodié,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *TOURE Boureima,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *CAMARA Ichaka,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

- *OUOLOGUEM Belco,* Maitre de Conférences *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *MAIGA Abida Aboubacrine,* Maitre-Assistant *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- DIALLO Issa, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- KONE André, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- DIARRA Modibo, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- MAIGA Aboubacar, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- DEMBELE Afou, *Maitre de Conférences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)
- Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- Prof.TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)
- Prof.DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- Prof.CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- SAMAKE Ahmed,Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- *BALLO Abdou, Maitre de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)
- *Prof.FANE Siaka* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *DIAWARA Hamidou, Maitre de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *TRAORE Hamadoun, Maitre-de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *BORE El Hadji Ousmane Maitre de Conférences* (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako,Mali)
- *KEITA Issa Makan, Maitre-de Conférences* (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako,Mali)
- *KODIO Aldiouma, Maitre de Conferences* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- *Dr SAMAKE Adama* (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)
- *Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo*
- *Dr Fernand NOUWLIGBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg*
- *Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké*
- *Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA*
- *Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.*

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- *Prof. AZASU Kwakuvi (University of Education Winneba, Ghana)*
- *Prof.ADEDUN Emmanuel (University of Lagos,Nigeria)*
- Prof. SAMAKE Macki, *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*

- *Prof. DIALLO Samba (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. J.Y.Sekyi Baidoo (University of Education Winneba, Ghana)*
- *Prof. Mawutor Avoke (University of Education Winneba, Ghana)*
- *Prof. COULIBALY Adama (Université Félix Houphouët Boigny, RCI)*
- *Prof. COULIBALY Daouda (Université Alassane Ouattara, RCI)*
- Prof. LOUMMOU Khadija (Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.
- Prof. LOUMMOU Naima (Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.
- Prof. SISSOKO Moussa (Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali)
- Prof. CAMARA Brahima *(Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. KAMARA Oumar (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- Prof. DIENG Gorgui (Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal)
- Prof. AROUBOUNA Abdoulkadri Idrissa (Institut Cheick Zayed de Bamako)
- Prof. John F. Wiredu, University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, Methodist University College Ghana, Accra
- Prof. Cosmas W.K.Mereku, University of Education, Winneba
- Prof. MEITE Méké, Université Félix Houphouet Boigny
- Prof. KOLAWOLE Raheem, University of Education, Winneba
- Prof. KONE Issiaka, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, Université de Lomé, Togo
- Prof. OKRI Pascal Tossou, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Prof. LEBDAI Benaouda, Le Mans Université, France
- Prof. Mahamadou SIDIBE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako
- Prof.KAMATE André Banhouman, Université Félix Houphouet Boigny, Abidjan
- Prof.TRAORE Amadou, Université de Segou-Mali
- Prof.BALLO Siaka, *(Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

TABLE OF CONTENTS

N°	Auteurs &Titres	Pages
01	Zoulcoufouli ZONOU, AGRICULTURE ET LITTERATURE : VERS UNE PERSPECTIVE SOCIO-EDUCATIVE DANS LES SILLONS D'UNE ENDURANCE DE AROUNA DIABATE ET CREPUSCULE DES TEMPS ANCIENS DE NAZI BONI	01-11
02	Eulalie ZONGO, Adeline Dorothée KANDO, Ludovic Ouhonyioué KIBORA, Patrice TOE, L'IMPLEMENTATION DES MOUSTIQUES GENETIQUEMENT MODIFIES DANS LE CADRE DU PROJET TARGET MALARIA AU BURKINA FASO : Une analyse des stratégies d'enrôlement des acteurs	12-26
03	Kra Ferdinand KOFFI, Bi Irié Ernest TOUOUI, L'INTERGÉNÉRICITÉ COMME PROCÉDÉ ESTHÉTIQUE ET IDÉOLOGIQUE DANS LE PALONGO : L'EXEMPLE DES CHANSONS DE SIE CHARLES	27-40
04	SIMLIWA PITALA Amaèti, KAZIMNA Passambadi, VALENCE OBJECTIVABLE D'HARCELEMENT PSYCHOLOGIQUE ET TRAVAIL DE DEUIL DANS UNE SPIRALE RELATIONNELLE DES EPLORES : vécu de la perte par les collègues d'une victime d'un accident de travail dans la carrière d'Agbélouvé (Maritime-Togo)	41-57
05	SAHA Michel, LE PLURILINGUISME EN COTE D'IVOIRE : UNE PERTE OU UN ENRICHISSEMENT D'IDENTITE POUR L'IVOIRIEN ?	58-68
06	Kouadio Aimé-Charles KONAN, Dimi Théodore DOUDOU, Zié Adama OUATTARA, AMENAGEMENTS HYDROAGRICOLES ET MUTATIONS SOCIALES CHEZ LES COMMUNAUTES RIZICOLES D'ABOKRO ET DE BESSELIKRO	69-95
07	ZAKARI Aboubacar , BETOU Bizo, GESTION DES PUITS PASTORAUX DANS LA COMMUNE RURALE DE KANEMBAKACHE DANS UN CONTEXTE DECENTRALISE	96-115
08	Boubacar dit Dèdè TRAORE, N'gna TRAORE, FER, POUVOIR ET SOCIETE CHEZ LES FORGERONS MUNKORO DE SOBARA DANS LE BUWATUN (MALI)	116-133
09	AMOI Evrard, WOMEN REPRESENTATION IN TIYAMBE ZELEZA'S SMOULDERING CHARCOAL IN THE CONFLUENCE OF RESISTANCE AND SUBMISSION	134-145

10	***YA Komenan Raphael,*** ***PROBLEMATIQUE DE LA MONTEE DU FEMINICIDE EN COTE D'IVOIRE***	***146-160***
11	***DIARRASSOUBA Youssouf,*** **INTERMEDIALITY IN *FRESHWATER* BY AKWAEKE EMEZI: A HYBRIDIZATION OF LITERATURE, ORAL TRADITION, AND IGBO SPIRITUALITY**	***161-174***
12	***Sama Missimba WEMBOU, Banabia LONGA,*** ***LE PAYS LAMBA ET LE CONTACT COLONIAL ALLEMAND : AFFRONTEMENTS, ADAPTATION ET COLLABORATION (1898-1914)***	***175-186***
13	***Ibrahima OUIBGA*** ***APPROCHE HISTORIQUE DU PEUPLEMENT DOGON DE L'OUEST-MOOGO (BURKINA FASO)***	***187-206***
14	***N'DRI Kouadio Joseph,*** **ECRITURE ROMANESQUE COMME EXPRESSION MULTI-ETHNIQUES DANS *LES NAUFRAGES DE L'INTELLIGENCE* DE JEAN-MARIE ADÉ ADIAFFI : UNE ANALYSE STYLISTIQUE ET INTERTEXTUELLE**	***207-217***
15	***Ouliaouli Francine Christelle SANNE TIA,*** ***LA PUBLICITE ET LE MARKETING D'INFLUENCE DANS LE SECTEUR DE LA TELECOMMUNICATION SUR LE RESEAU SOCIAL TIKTOK EN COTE D'IVOIRE***	***218-233***
16	***Bossou GOEPOGUI, Joseph Lamilé SONGBONO,*** ***PHENOMENOLOGIE, ITINERAIRE BIOGRAPHIQUE ET THERAPIE SECTAIRE CHEZ LES LOMA DU SUD DE LA GUINEE***	***234-245***
17	***Sheibou SANOGO,*** ***ETUDE DES EMPRUNTS PHONETIQUES EN BAMANANKAN***	***246-256***
18	***Ruth Damou DIARRA, Mama KONTA, Essy Sakya Gracia AGNEGUE, Daouda SANOGO, Fousseyni KANE, Soumba KEITA, Hamady COULIBALY, Bourama CISSE, Mahamoudou TOURE, Seydou DOUMBIA,*** ***FACTEURS INFLUENÇANT L'OBSERVANCE DE LA CHIMIO PREVENTION DU PALUDISME SAISONNIER CHEZ LES ENFANTS DE 3 A 59 MOIS DANS LE DISTRICT SANITAIRE DE KOULIKORO, MALI, 2024***	***257-271***
19	***Ayouba KONE,*** ***LES EFFORTS DE PRECHE DE CHEKH SAID SYLLA AU SERVICE DU NOBLE HADITH***	***272-280***

20	***Honhinlin Camara,*** ***L'INFLUENCE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) SUR LA SEXUALITE DES ADOLESCENTS DE COCODY ET ATTECOUBE EN MILIEU URBAIN ABIDJANAIS***	***281-300***
21	***Fernand OUEDRAOGO,*** ***LA NOTION DE PAIX CHEZ EMMANUEL KANT ET CHEZ EMMANUEL LEVINAS***	***301-322***
22	***Amadou NSANGOU,*** ***MODERNISATION ET PATRIMONIALISATION DU MUSEE DES ROIS BAMOUN A L'OUEST-CAMEROUN : ANALYSE D'UNE RESTITUTION SYMBIOTIQUE DES MONOGRAPHIES ROYALES ET DE L'HISTOIRE D'UN PEUPLE***	***323-349***
23	***MOMO Hubert Etienne,*** ***LA COMMUNICATION PARTICIPATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL A L'EPREUVE DE L'ESPACE EXISTENTIEL : LE CAS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES AU CAMEROUN***	***350-362***
24	***ZOYIKPO Komitse Mawufemo,*** ***MODERNISATION DES METIERS DE LA FORGE ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES AU SUD-TOGO : INGENIOSITE, FINANCEMENT ET RECONNAISSANCE***	***363-378***
25	***ADOU Djinambraid Gift Zieth-Boris,*** ***ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET LUTTE CONTRE LES FAKE NEWS EN CÔTE D'IVOIRE***	***379-392***
26	***Assindah MAGNETINE, Kékessi Kossi ABOSSE, Gnamassi TCHAKOU,*** ***PERCEPTION DU ROLE DES ELUS LOCAUX ET FAIBLE PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA PREFECTURE DE L'EST-MONO AU TOGO***	***393-409***
27	***Yétchinmèdjo SORO, Koffi Dermane KOUAKOU,*** ***IMPACT DES REPRESENTATIONS SUR L'ITINERAIRE THERAPEUTIQUE DU PALUDISME CHEZ LES BAOULE DE DJEBONOUA (COTE D'IVOIRE)***	***410-428***
28	***Sekou SISSOKO, Mamoutou COULIBALY*** ***TEACHING ESP IN A PARAMEDICAL CONTEXT: THE CASE OF INFSS OF BAMAKO***	***429-440***
29	**Assama GUINDO, Daouda TRAORE, Demba COULIBALY**,	***441-452***

	ANALYSE DES PERFORMANCES DE L'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL VIA UNE APPLICATION MULTILINGUE : CAS DU CAS DE SIBY	
30	*Aboubacar NIAMBELE, ALI TIMBINE, Mahamadou DIARRA* *L'ORIGINE DES CIVILISATIONS QUI ONT FAÇONNE L'AMERIQUE, LE NOUVEAU MONDE.*	*453-466*
31	*NGAOURI Landri* *LES ADJECTIFS DANS LA LANGUE KWANJA*	*467-481*
32	*Jean De Dieu KROUWA* *L'IRONIE : UN MOYEN DE COMMUNICATION SOCIALE DANS LA POÉSIE DES FEMMES DE CÔTE D'IVOIRE.*	*482-494*
33	*Symphorien Dimanche ZONGO* *POÉSIE ET ENJEUX SOCIO-ÉDUCATIFS À TRAVERS BRUITS DE SILENCES DE MADELEINE DE LALLÉ : ANALYSE ETHNOSTYLISTIQUE.*	*495-511*
34	*Honoré Kouassi N'GORAN* *LA BERCEUSE, UN OUTIL IDÉOLOGIQUE DE TRANSMISSION DE VALEURS ÉTHIQUE ET CULTURELLE CHEZ L'ENFANT À BAS ÂGE*	*512-522*
35	*Cyriaque SOSSOU,Raoul S. AHOUANGANSI, Didier KOMBIENI,* *HISTORICAL AND SOCIETAL CONTEXT OF AFRICAN AMERICAN WOMEN'S STRUGGLES AND SELF-DEFINITION IN SOME SELECTED WORKS BY ALICE WALKER, MAYA ANGELOU AND BERNADINE EVARISTO*	*523-541*
36	*Youssouf MARIKO* *LE CORAN ET LA LANGUE ARABE : LECTURE DE L'ARABITE DU TEXTE.*	*542-561*
37	*Natié COULIBALY, Bakary DEMBÉLÉ, Idrissa Abdel Hamid KONATÉ, Yacouba LOUGUÉ, Ahmed YATTARA,* *MOTIVATIONS, CONTRAINTES ET STRATEGIES D'ADAPTATION DES ENSEIGNANTS EN REPRISE D'ETUDES A L'ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE (ENSUP) DE BAMAKO : UNE ETUDE QUALITATIVE*	*562-576*
38	*Dr. Mohamed BERTHE,Dr. Ibrahim SANOGO, Dr. Hamassire GAKOU* *LES INCIDENCES DE LA COVID-19 SUR LA GOUVERNANCE DECENTRALISEE : CAS DES MUNICIPALITES DU DISTRICT DE BAMAKO (MALI).*	*577-597*

39	*Soungalo KONE, Dr. Sory DOUMBIA* *FROM SLAVERY TO SHARECROPPING: A READING OF THE THIRD LIFE OF GRANGE COPELAND BY ALICE WALKER*	*598-609*
40	*Aminata KASSAMBARA, Lèfara SILUE* *READING SYMBOLS AND MEANINGS IN BESSIE HEAD'S WHEN RAIN CLOUDS GATHER*	*610-623*
41	*Mamadou TOGOLA,* *COMMERCE BILATERAL ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE SENEGAL*	*624-637*
42	*Ibrahim TOURE,* *MECANISMES DE DECREDIBILISATION DE L'AUTRE PAR L'ARGUMENT AD HOMINEM DANS LE DISCOURS DU COLONEL ABDOULAYE MAIGA AU MALI*	*638-651*
43	*Dr Papa Birane THIAM, Dr Moussa Aleyri Salam Sy* *CAPTIFS ET CAPTIVITÉ DANS LA GUERRE DE MITHRIDATE D'APPIEN*	*652-675*
44	*Oumarou AROU, Moussa FOFANA* *VÉCU DE DIABÈTIQUE AU CENTRE DE LUTTE CONTRE LE DIABÈTE DE BAMAKO : ENTRE EXIGENCE DE LA MALADIE ET ADAPTATION AU NOUVEAU MODE DE VIE*	*676-689*
45	*Elise ABENG ZE* *L'APPRENTISSAGE DU CONTE DANS LE SYSTEME EDUCATIF FRANCOPHONE : DEFIS ET ENJEUX*	*690-702*
46	*N'GUESSAN Djemis Jean Elvis Ghislain* *INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET INERTIE DU CADRE REGLEMENTAIRE DE REGULATION DE LA PROPAGANDE HOUPHOUËTISTE DES QUOTIDIENS D'INFORMATIONS GENERALES IVOIRIENS*	*703-717*
47	*Tété Mireille OURAGA* *ANALYSE PHONOLOGIQUE DES TONS EN NIABRE, PARLER BETE DE GAGNOA*	*718-731*
48	*Marie Désiré KAMENI* *EFFETS STYLISTIQUES COMME EFFICACITE DU LANGAGE DRAMATURGIQUE DANS ILS ONT MANGE MON FILS DE JACQUES FAME NDONGO*	*732-740*
49	*Joseph Bernard DZENE EDZEGUE* *LES PROVERBES AFRICAINS FRANCOPHONES: ENTRE MONDIALISATION ET PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE*	*741-755*
50	*Moise DAGNOKO, Ibrahima TRAORE et Souleymane KEITA*	*756-767*

	ENTRE EDUCATION OCCIDENTALE ET PRESERVATION DES VALEURS SOCIO-CULTURELLES : UNE ANALYSE POSTCOLONIALE DE SOUS L'ORAGE ET L'AVENTURE AMBIGUE	
51	***Dr. ALANSARY AKRIMAH*** ***L'INFLUENCE DOGMATIQUE DU PELERINAGE SULTANIEN EN AFRIQUE DE L'OUEST***	***768-779***

Revue KURUKAN FUGA

Vol. 4, N°14, pp. 146 – 160, Juin 2025
Copy©right 2024 / licensed under CC BY 4.0
Author(s) retain the copyright of this article
ISSN : 1987-1465
DOI : https://doi.org/10.62197/IFCY6087
Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc, ASCI, Zenodo
Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com
Site : https://revue-kurukanfuga.net

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales
KURUKAN FUGA

PROBLEMATIQUE DE LA MONTEE DU FEMINICIDE EN COTE D'IVOIRE

YA Komenan Raphael,,

Chaire UNESCO pour la Culture de la Paix, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), yaraphaelkom@yahoo.fr

Résumé .
Le féminicide, bien que de plus en plus visible dans la presse nationale ivoirienne, demeure une réalité sociale peu reconnue et non spécifiquement criminalisée par le droit ivoirien. Cette étude vise à alerter la société ivoirienne qui regarde ses filles « mourir en silence ». Elle repose sur trois fondements théoriques : l'anomie (Merton et Nisbet), le sexisme bienveillant (Sarlet et Dardenne) et les systèmes familiaux (Bowen). La méthodologie adoptée combine une analyse des faits divers dans la presse – notamment en ligne – et des entretiens avec des spécialistes de la question. Les données recueillies ont été traitées via une analyse qualitative des représentations sociales, soutenue par le logiciel MAXQDA. L'étude met en lumière la complexité du féminicide en Côte d'Ivoire, en soulignant ses racines historiques et culturelles. Elle montre comment le silence juridique autour du féminicide perpétue les inégalités de genre par le biais d'un sexisme ambivalent, renforçant la domination masculine. Face à cela, il est urgent que la société ivoirienne se mobilise, prenne conscience de la gravité du phénomène et œuvre à une réforme juridique pour une meilleure protection des femmes.
Mots clés : Assassinat - Discrimination - féminicide - Féminisme - Violences basées sur le genre

****

Abstract
Although feminicide has gained increasing visibility in the Ivorian national media, it remains a largely unrecognized social reality and is yet to be specifically addressed within the Ivorian legal framework. This study seeks to raise public awareness in a society that continues to witness its daughters "die in silence." The analysis is grounded in three key theoretical frameworks: Robert Merton and Robert Nisbet's theory of anomie, the concept of benevolent sexism as developed by Marie Sarlet and Benoît Dardenne, and Murray Bowen's family systems theory. Methodologically, the research combines qualitative content analysis of crime reports—particularly from online media—with interviews conducted with subject matter experts. Data were processed using the qualitative data analysis software MAXQDA, enabling an in-depth exploration of the representations and discourses surrounding feminicide in Côte d'Ivoire. The findings reveal the multifaceted and historically rooted nature of feminicide, emphasizing the role of ambivalent sexism in reinforcing patriarchal dominance. The absence of legal recognition contributes to the perpetuation of gender inequalities. In response, this study calls for a collective awakening and urgent legal reforms to establish feminicide as a distinct criminal offense, thereby ensuring enhanced protection for women.
Key words : **Discrimination - Feminicide - Feminism - Gender based violence - Murder.**

Cite This Article As : YA,, K.R. (2025). PROBLEMATIQUE DE LA MONTEE DU FEMINICIDE EN COTE D'IVOIRE. Kurukan Fuga, 4(14), 160–174. https://doi.org/10.62197/IFCY6087

Introduction

S'il y a des sujets que la société ivoirienne refuse d'aborder avec dextérité, c'est bien ceux du féminicide. Les travaux menés par les différentes institutions étatiques et non étatiques en sont la parfaite illustration. Nous en voulons pour preuve, la définition des concepts clés de l'annuaire statistique 2021 des violences Basées sur le Genre (VBG) en Côte d'Ivoire. Au cours de cet exercice, plusieurs cas de VBG ont connu une définition. Il s'agit notamment, de viol, d'agression sexuelle hors Mutilation Génitale Féminine (MGF), de mutilation génitale féminine, de mariages d'enfants, de rejet d'enfants selon les coutumes, de maltraitance physique, de maltraitance psychologique et émotionnelle, de pires formes de travail, d'exploitation économique, d'abandon d'enfants, de défaut de déclaration à l'état civil, de défaut de scolarisation, d'enfants privés de soins, d'enfants disparus, de déni de ressource, d'opportunités ou de service. Pourtant, Moussa DIARASSOUBA, Directeur de Cabinet du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), au cours d'une réunion de coordination des activités de lutte contre les VBG tenue le 01 juin 2023, affirmait que 7919 cas de VBG ont été rapportés et pris en charge en 2022 en Côte d'Ivoire (Site du MFFE 1 juin 2023). C'est d'ailleurs pourquoi, Sylvia Apata[1], dans un reportage Amandine Réaux, correspondante à Abidjan du journal La croix (2021, p. 2), dénonçait à juste titre que si des efforts ont été faits par les Autorités Etatiques dans la lutte contre les VBG, notamment, avec la création d'un comité national de lutte contre les violences basées sur le genre, les pouvoirs publics n'ont pas pris véritablement conscience de l'ampleur de la violence conjugale et de ses conséquences sur les victimes. En effet, les violences conjugales sont, de plus en plus, récurrentes en Côte d'Ivoire. Selon une enquête réalisée dans les dix (10) communes d'Abidjan, 70% de femmes ont déjà été victimes de violences conjugales dans les ménages (Apata, 2019, p. 8). Devant cette situation et en dépit du militantisme engagé par les organisations de la société civile et malgré une sensibilisation pour protéger les femmes, cette forme de violence se heurte toujours à un mutisme social. C'est dans cette veine que (Nkouma, 2022, p. 6) affirme que « le paradigme traditionnel du genre, qui dépeint la femme comme un être second mineur ou inférieur » dans l'opinion publique africaine, pourrait, en partie, expliquer la tolérance de la société à l'égard de cette forme de violence.

Au regard de ce qui précède, cette étude a pour objectif d'interpeller les pouvoirs publics et de la société civile ivoirienne, à plus de responsabilité face au féminicide qui prend de plus en

[1] Sylvia APATA est Juriste Experte en Droits Humains, Consultante en droit des femmes, Secrétaire Exécutive de l'ONG CPDEFM

plus, de l'ampleur. Elle s'est construite autour de trois (03) théories. Il s'agit de la théorie de l'anomie de Merton (1957), du sexisme bienveillant de Sarlet et Dardenne (2012) et celle des systèmes familiaux de Bowen (1978). La première a aidé à comprendre comment la contrainte exercée par les structures sociales notamment, les objectifs prescrits par la culture et les moyens socialement acceptables pour les atteindre peuvent pousser les citoyens à la commission du crime. Quant à la théorie du sexisme, elle a permis de cerner les différentes formes de violence faites aux femmes dont certaines sont dissimulées par la façon dont les femmes sont perçues et traitées par les hommes. Elle a apporté une contribution à la compréhension du fonctionnement du féminicide et de ses conséquences sur la société. Associées à la bowenienne des systèmes familiaux qui mettent en lumière certaines dynamiques de violence conjugale à travers la différenciation de soi comme la capacité de conserver son identité personnelle tout en faisant partie de l'identité de couple, ces différentes théories ont conduit à la compréhension de la pression et de l'anxiété qui découlent de la manifestation du comportement violent.

L'étude s'articule autour de trois axes principaux : la méthodologie employée, la présentation des résultats obtenus et leur discussion analytique.

1. Méthodologie de l'étude

Cette étude s'est déroulée sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire. Elle a débuté le 18 mars 2021 pour s'achever le 24 septembre 2024 (soit environ trois années). Elle s'est effectuée en deux grandes phases. La première a consisté à la lecture de la presse nationale et internationale dans leur chapitre, faits divers. Une préférence a été accordée à la presse en ligne car, elle donne plus de possibilité et de facilités d'archivage. Il s'agit de Koici, Linfodrom, Agence Ivoirienne de Presse (AIP) et 7info.ci. Nous avons également suivi l'actualité sur certaines plateformes Facebook notamment, celles de la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN), de Police secours et de la Gendarmerie Nationale. Cette revue s'est étendue à certains journaux écrits. Il s'est agi essentiellement des quotidiens Fraternité Matin et Soir Info qui consacrent chaque jour, une page à la criminalité.

La seconde phase a été consacrée à des interviews réalisées avec des spécialistes de la lutte contre les VBG. Nous avons ainsi interviewé deux universitaires pour leurs travaux sur les VBG, trois parents de victimes, six leaders d'organisation de défense des droits de la Femme et deux responsables de Cabinets Ministériels (Directeur de Cabinet du MFFE et un Conseiller Technique en charge des questions de VBG). Les données ainsi collectées ont été traitées à l'aide de la méthode d'analyse qualitative du contenu des représentations sociales. Cette méthode a permis de cerner la singularité et la complexité du féminicide en la situant dans la

dynamique psychologique et sociale de la culture ivoirienne. Cette approche holistique et globale du problème fait ressortir la complexité du phénomène et met en relief les rapports sociaux et la texture historique des savoirs sociaux (Dany, 2016, p. 1). L'analyse de ces données s'est appuyée sur le logiciel MAXQDA qui offre une large gamme d'outils pour la méthode d'analyse qualitative du contenu.

2. Résultats

L'étude met en lumière le féminicide comme une réalité sociale encore non reconnue par l'État, analyse ses causes ainsi que ses conséquences sur la société ivoirienne.

2.1. Le feminicide, une réalité sociale non reconnue par l'Etat

Selon la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes sont qualifiés de violence basée sur le genre, tous ces actes de violence dirigés contre des femmes en tant que tel et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. On en dénombre six catégories que sont le viol, l'agression sexuelle, l'agression physique, le mariage forcé, le déni de ressources, d'opportunités ou de services et les violences psychologiques ou émotionnelles (Gbvims, 2022, p. 5). Une abstraction faite de cette définition permet d'affirmer qu'il existe des violences faites aux femmes parce qu'elles sont des femmes. Et le féminicide défini par ces concepteurs comme le meurtre de femmes commis par des hommes parce que ce sont des femmes (Radford et Russell, 1992, p. 14) ne figure pas dans la classification des VBG. Et pourtant, le féminicide reste la manifestation la plus brutale et extrême d'un continuum de violence exercée contre les femmes et les filles, revêtant de nombreuses formes interconnectées (ONU Femmes, 2022, p. 1) qui comprennent :

- le féminicide intime commis par l'époux, son ex-époux, le concubin, l'ex-concubin, le petit ami actuel ou ancien de la victime ;
- le féminicide appelé « crime d'honneur » qui est le meurtre d'une femme par ses proches parents qui l'accusent d'avoir jeté l'opprobre sur sa famille par un acte déshonorant comme commettre l'adultère, avoir des relations sexuelles avant le mariage, contracter une grossesse hors mariage et être victime d'un viol avec l'assassinat des nouvelles-nées en Chine sous la politique de l'enfant unique ;

- le féminicide lié à la dot en particulier en Inde avec des femmes tuées par leur belle-famille pour avoir apporté une somme d'argent jugée trop faible lors du mariage ;
- le féminicide non intime perpétré par une personne n'ayant pas de relation intime avec la victime et qui va de pair avec une agression sexuelle, il peut être présenté comme un féminicide sexuel.

Cette réalité sociale n'est pourtant pas reconnue comme un « problème de société » et les nombreux meurtres de femmes sont encore qualifiés de « crimes passionnels » et relégués au rang de faits divers (Durand, 2018, p. 4). Il fallait attendre le Rapport A7-0075/2014 de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen de 2014 en son article 11 qui appelle les États membres à qualifier juridiquement de "féminicide" tout meurtre de femme fondé sur le genre et à élaborer un cadre juridique visant à éradiquer ce phénomène, pour qu'il entre dans l'arsenal juridique de certains pays membres de l'Union Européenne. Ce phénomène touche quasiment tous les pays du Continent, mais à des portions différentes (Voir figure 1 ci-dessous).

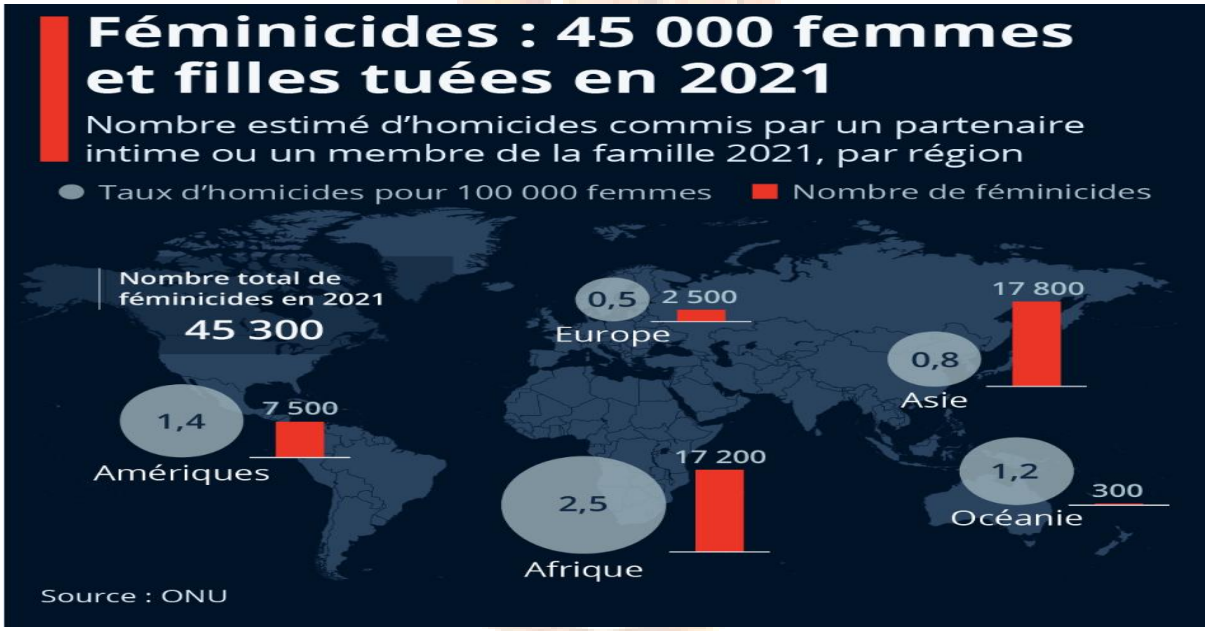

Source : https://fr.statista.com/infographie/29137/nombre-d-homicides-feminicides-commis -par-un-partenaire-intime-ou-un-membre-de-la-famille/

L'Afrique avec 17 200 femmes victimes de féminicide, soit 38,22% des victimes du monde, se positionne comme le second continent le plus touché par ce phénomène après l'Asie avec 39,55% des victimes. Devant ce tableau qui s'assombri de plus en plus, des politiques nationales de protection de la femme et de lutte contre les VBG sont mise en place par les différents Etats.

En Côte d'Ivoire, le Gouvernement a mis en place un Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants (CNLVFE) en 2000 avec pour objectif de lutter

contre toutes les formes de violences à l'égard des populations vulnérables. Pour mener à bien ses missions, le CNLVFE a adopté en 2014, une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) et installé 56 plateformes de lutte contre les Violences Basées sur le Genre. Cette stratégie basée sur les sensibilisations de proximité permet de toucher au mieux les cibles. Les résultats obtenus restent mitigés car, de 2021 à 2022, l'on a enregistré une hausse des VGB de l'ordre de 31,10 % observée sur tous les types de VBG, à l'exception des agressions sexuelles (voir figure 2).

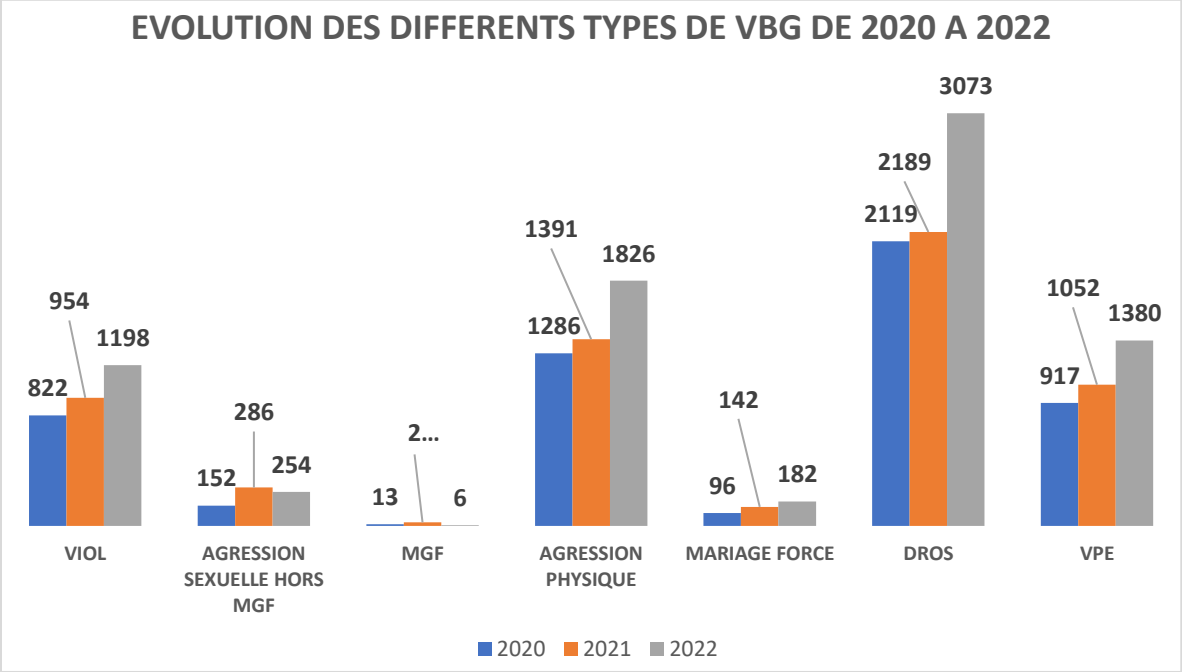

Source : MFFE-DPED / GPROTECT 2022

Vous conviendrez avec nous que la nomenclature des VBG fait remarquer l'absence du féminicide qui n'apparait nulle part dans les données de l'Annuaire statistique 2022 du MFFE qui est l'organe étatique en charge de la protection des droits de la femme. Et pourtant, ce ne sont pas les cas de féminicide qui manquent dans le grand chapeau des VBG enregistrées en Côte d'Ivoire. Ce qui a poussé Haingo Rabeantoandro épouse MANGA ADA, coordinatrice des programmes de l'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ALVF) Antenne Centre de Yaoundé, que l'arsenal juridique (du Cameroun), en l'état actuel, est insuffisant (Tulet, 2023, p. 2).

2.2. Les causes de la montée du feminicide en Côte d'Ivoire

A la question de savoir quelles sont les causes de la montée du féminicide en Côte d'Ivoire, les 76 personnes interrogées donnent quatre causes essentielles que sont la non-reconnaissance

du féminicide par la législation ivoirienne, les stéréotypes sociaux, la culture ivoirienne et la paupérisation sociale (voir figure 3).

Figure 3: causes de la montée du féminicide en côte d'ivoire

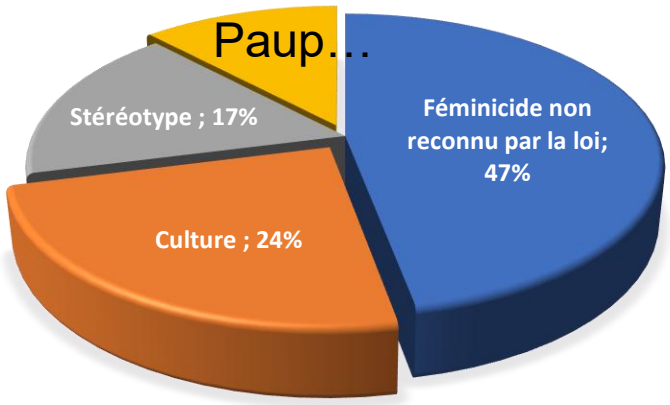

Source : Enquête effectuées auprès des ONG de défense des droits de la femme et de spécialistes de lutte contre les VBG

Lorsque vous abordez la question de l'assassinat d'une femme par son partenaire sexuel ou par un parent proche, la cause réside dans la pratique de la culture ivoirienne. Celle-ci ne saurait accepter qu'une femme, mariée légalement ou pas, pose des actes qui portent atteinte à l'honorabilité de son époux, de son conjoint ou de sa famille. Parmi ces actes déshonorants, figurent l'infidélité supposée ou avérée de la femme, le divorce, la séparation des conjoints dans le cadre d'un concubinage et de la rupture de fiançailles ou de copinage. Ces actes jugés déshonorants sont pourtant, de plus en plus, courants dans la société ivoirienne qui a enregistré 45% de taux de divorce en 2022 contre 40,7% en 2020. Et pourtant, le divorce reste perçu comme une transgression des « bonnes mœurs » et s'inscrit négativement dans les représentations sociales (Dial, 2007, p. 357). L'article de KOYE paru dans l'Agence Ivoirienne de Presse du 5 avril 2024, en donne une illustration :

> Une jeune dame d'une trentaine d'années a été tuée dans la nuit du mardi 2 avril au mercredi 3 avril 2024, à N'zanfouénou, dans la Sous-préfecture de Kotobi, par son concubin avec qui elle était en couple depuis plus de cinq ans. Leur relation était marquée par des violences récurrentes, si bien que la jeune fille a quitté le domicile conjugal pour se rendre en famille. Avant le dimanche de Pâques, le jeune homme s'est rendu au domicile des parents de sa concubine accompagné d'une délégation afin de demander pardon à la famille de la jeune fille et de tenter de la convaincre de revenir avec lui. Malheureusement, sa requête a été rejetée, ce qui a exacerbé sa colère. C'est aux environs de 03 heures du matin que l'acte odieux a été commis avec une arme.

Dans cette société patriarcale (24% de nos enquêtés) organisée autour du pouvoir des hommes, la séparation, le divorce et la dissociation familiale ne sont donc pas acceptés et sont considérés comme une source de « risques » (Martin, 1996, p. 180). Cette forme d'organisation sociale confère à la gente masculine, le pouvoir de police et de gestionnaire des ressources familiales. Dans l'exercice de ses pouvoirs, l'homme use de la violence comme moyen d'affirmation de sa supériorité. Il est seul à juger de ce qui est bien et de ce qui est mal pour le couple. C'est pourquoi, nous partageons les conclusions de la criminologue anglaise Jane Monckton Smith cité par F. Pelletier (2021, p. 2) que la violence conjugale n'est pas d'abord une question de violence, c'est d'abord celui d'un désir obsessif de contrôle. Avoir la main mise sur toutes les activités de sa partenaire, la maîtriser au quotidien et constamment est un privilège à conserver. Ces images admises et véhiculées dans la société ivoirienne (17% de nos enquêtés) permettent, à tort ou à raison, de valoriser l'homme dans son cadre familial où il reste le seul maître. Et lorsqu'il constate que sa conjointe lui échappe de quelques manières que ce soit, alors, il n'y a qu'une façon de retrouver le contrôle : la tuer (Pelletier, 2021, p. 3). Un cas spécifique a été publié le jeudi 13 mai 2021 par Jacques Anderson du journal en ligne « ivoire24news » le samedi 8 mai 2021 relatant qu'« un conjoint jaloux a tué sa compagne, de sang-froid, à Songori, localité située à 12 kilomètres de Bondoukou. À coups de machette, il a arraché la tête du reste du corps de sa victime qu'il accuse d'infidélité ».

La perte du contrôle de sa partenaire est donc ressentie comme une souffrance, une humiliation qu'il ne saurait accepter. C'est pourquoi, nous convenons avec (Delbreil, Voyer, Ghina, Jaafari, Chatard et Coz, 2022, p. 1039) que « la principale motivation à l'origine de la majorité des homicides conjugaux est la possession de la compagne associée à la jalousie, bien souvent excessive, dans un contexte de séparation ou de désir d'indépendance de la victime » et les coupures de presse ci-dessous l'attestent bien. L'illustration publiée le 11 avril 2024 par l'Agence Ivoirienne de Presse nous dit:

> Le mercredi 10 avril 2024, un militaire a surpris son épouse au domicile de l'amant de celle-ci, au quartier Jules Verne, sur la route de Bingerville. Ayant remis de l'argent à son épouse pour la pitance du jour, celle-ci, non seulement n'a pas fait la cuisine au foyer conjugal comme convenu mais s'est retrouvée plutôt au domicile de son amant où elle a été surprise par le mari cocufié. Ne pouvant pas supporter cette infidélité, le militaire a tiré à bout portant sur sa compagne avant de retourner l'arme contre lui-même.

Devant l'atrocité de ces actes et en l'absence de la qualification du « féminicide » en droit ivoirien (47% de nos enquêtés), les faits sont qualifiés « simplement » de meurtre, assassinats ou encore crimes passionnels. Une narration qui suscite généralement chez les commentateurs

une empathie pour l'auteur transformé en victime par la grâce de la qualification romanesque de son geste (Rousset, 2023, p. 1). Le féminicide n'est pas encore un phénomène social, ni incriminé dans le Code pénal ivoirien. Or, un problème social consiste en un écart entre ce qui est et ce que les gens pensent devoir être (ou encore, entre les conditions actuelles et les valeurs et normes sociales), écart considéré corrigible (Merton et Nisbet, 1961, p. 700). C'est pourquoi, un problème social quelconque devrait d'abord devenir un problème public c'est-à-dire, intéresser une partie importante de la population afin d'être pris en compte par les pouvoir publics.

Dans le contexte actuel de la Côte d'Ivoire, où les normes sociales pour la plupart sont encore basées sur la coutume qui elle-même dénie à la femme plusieurs droits fondamentaux, le féminicide ne constitue pas une préoccupation des pouvoirs publics. Ainsi, les espaces de résistance qu'il a engendrés constituent en eux-mêmes un modèle de régulation sociale alternatif et vindicatif qui, par des actions de contre-offense, cherche à rééquilibrer le rapport de force entre victimes et coupables (Lapalus, 2022, p. 64). La société civile ivoirienne et les organisations de défense des droits de la femme sont donc invitées à prendre en compte cette réalité sociale afin que soit mis fin à l'assassinat des femmes à cause de leur condition de femme.

2.3. Conséquences du feminicide sur la société ivoirienne

416 femmes sont mortes sous les coups de leurs conjoints ou partenaires intimes. C'est ce que révèle une enquête réalisée par l'ONG CPDEFM auprès des populations abidjanaises sur le féminicide dans la ville Abidjan sur la période 2019 à 2020, soit deux années. Dans un certain contexte où les statistiques font défaut et avec l'obscurantisme qui entoure la violence familiale, le féminicide ne bénéficie pas non plus suffisamment d'attention, il est clair que les chiffres avancés sont loin de la réalité.

L'on ne parlera pas de désastre mais, c'est tout comme, quand ces chiffres (qui ne sont que ceux d'une ONG) sont comparés à ceux des autres pays de la sous-région et ailleurs dans le monde. Au Ghana voisin, 25 femmes étaient devenues la proie des griffes de leurs partenaires violents en huit mois (Adjetey, 2021, p. 1). En France, plus de 1000 cas de féminicide ont été enregistrés entre 2017 et 2022 selon le rapport de l'enquête menée par « Nous toutes » (2024, p. 3), un collectif féministe. Ces chiffres devraient favoriser un éveil de conscience car, ces violences conduisent parfois à des conflits communautaires meurtrières comme ce fut le cas dans la ville de Bangolo, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, les dimanche 24 et lundi 25 juin 2018.

Ce jour-ci, la ville a traversé des heures chaudes lorsqu'à la suite de la découverte du corps sans vie d'une jeune femme issue de la communauté autochtone Guéré avec la gorge tranchée, les membres de cette communauté ont organisé une expédition punitive dans le quartier Burkinabè, nationalité de l'amant « assassinant ».

Une autre facette de cette violence est le traumatisme des familles des victimes. Celles-ci ont besoin d'une assistance psychosociale comme l'explique ADONOU J. l'oncle d'une élève de 21 ans, inscrite aux cours UNESCO (cours du soir) à l'EPP Tiécoura Diawara de Bouaflé le 16 mai 2022 :

> Ma nièce a été égorgée par son soi-disant petit ami. Depuis ce jour, mes filles qui partageaient la chambre à coucher avec elle (la victime), ne veulent plus dormir dans leur chambre. Elles disent entendre des pleurs et des supplications de leur cousine tous les soirs. J'ai été obligé de les envoyer à Abidjan voire un psychologue et aussi faire des traitements traditionnels. Mais, la plus grande qui a vu le corps mutilé de sa cousine, reste un cas encore difficile à résoudre. Je ne sais pas jusqu'à quand, elle pourra repasser dans la ruelle où sa cousine a été décapitée.

Enfin, le féminicide déchire des familles et le cas d'un septuagénaire, instituteur à la retraite qui après avoir surpris son épouse avec un autre homme dans le lit conjugal dans la localité de Yakassé-Attobrou en 2016, en est la parfaite illustration. En effet, devant l'acte d'infidélité de son épouse, il s'est servi d'une machette pour administrer des coups mortels à son épouse avant d'incendier sa maison avec à l'intérieur, le corps de son épouse. Derrière les barreaux depuis 2016, l'homme n'a plus la grande forme. Ses fils adultes et salariés ont décidé de ne pas lui rendent de visites à cause de l'assassinat de leur mère (Mélèdje, 2023, p. 1).

3. Discussion des résultats

Pendant que le féminicide fait de plus en plus éco dans la presse et constitue un objet de débat au niveau international, la société ivoirienne est muette. Comme tétanisée, elle regarde ses filles tuées par ses fils sans que ces actes ne soient qualifiés comme des féminicides. Cette situation rend la femme encore plus vulnérable et l'expose à toutes sortes de violences. En effet, le féminicide, à la différence des autres formes de violences faites aux femmes comme les mutilations génitales, le viol, la torture, la violence domestique, l'esclavage sexuel et le mariage précoce dont les victimes sont encore vivantes, traite des personnes déjà décédées. De sorte qu'elles ne sont plus à même de revendiquer leurs droits ou encore, se faire entendre. Ces victimes « passives » tombent donc dans l'oubliette collective et la société se concentre plus sur la prise en charge des dommages collatéraux notamment, à travers la prise en charge des orphelins s'il y en a. Devant le silence d'une société ivoirienne qui considère la violence

domestique comme une affaire privée et non une affaire pénale et/ou la majorité des citoyens trouvent qu'il est justifié qu'un homme utilise la force physique pour discipliner sa femme (Koné et Silwé, 2022, p. 3), le féminicide prend tout son sens. En effet, cette forme de criminalité dite « d'honneur » est une pratique ancienne consacrée par la culture et enracinée dans un code complexe qui permet à un homme de tuer ou d'abuser d'une femme, de violenter une fille de sa famille ou de sa partenaire pour cause de "comportement immoral" réel ou supposé (Cryer, 2003, p. 3). Ainsi, la société trouverait un motif légitime si un homme venait à tuer sa femme pour défendre son honneur pour quelques raisons que ce soit. Un des cas les plus illustres est le décès, le 5 septembre 2024 au Kenya, de la marathonienne ougandaise Rebecca Cheptegei, brûlée vive par un homme présenté comme son compagnon. Ce décès vient s'ajouter à ceux de nombreuses autres femmes au Kenya, où 152 féminicides ont été enregistrés en 2023 par l'organisation Femicide Count Kenya, qui souligne toutefois que « le nombre réel est certainement plus élevé » (AFP, 2024, p. 2).

Dès lors, on comprend mieux pourquoi le féminicide mobilise très peu cette société civile ivoirienne plus enclin au genre dans sa recherche d'accorder plus de places à la femme dans les sphères de décision étatiques ou non étatiques. Quant aux médias, ils se contentent d'afficher ces crimes dans leurs pages de « Faits divers » et pourtant, Dieu seul sait combien de femmes sont tuées à cause de leur condition de femme.

C'est pourquoi, la lutte contre ce terrorisme patriarcal (Salmona, 2021, p. 6) et misogyne passe par une prise de conscience collective de la société ivoirienne à travers des actions de dénonciations de la faiblesse des institutions étatiques qui ne remplissent pas, forcément, leurs obligations pour prévenir ces crimes en laissant régner une propagande anti-victimaire haineuse contre les femmes et en offrant une inconcevable impunité aux hommes qui commettent ces assassinats basés sur le sexe.

La lutte contre cette forme implicite de sexisme qui n'a que trop duré et qui passe à travers les mailles des filets législatifs et sociaux mis en place doit prendre fin car, ces conséquences délétères sont de plus en plus présentes et observables en allant au-delà de sa conception unidimensionnelle le liant uniquement à de l'antipathie (Sarlet et Dardenne, 2012, p. 436). Il s'agira d'accorder une attention particulière aux alertes des femmes sans mépriser et sous-estimer le réel danger qui les guette. C'est pourquoi, nous convenant avec X Njeri Migwi, cofondatrice de l'association Usikimye qui signifie « Ne reste pas silencieuse » en swahili, que « Nous devons mettre fin aux féminicides » (AFP, 2024, p. 2). Cela passe, nécessairement, par la prise en compte et le traitement diligent des plaintes des femmes face aux menaces de mort,

aux tentatives de meurtre et les violences sexuelles rarement qualifiées comme telles (Salmona, 2021, p. 7), faute d'une législation parfois obsolète. Si le crime est considéré comme un préjudice et le parricide constitue davantage un crime contre-nature, une véritable souillure (Trimaille, 2012, p. 1), comment peut-on qualifier le féminicide, lui qui porte atteinte à la dignité humaine et rappelle la réalité alarmante de la violence qui touche trop de femmes dans la société ?

La réponse à cette interrogation conduit à l'interpellation du législateur ivoirien sur la nécessité de penser à introduire dans l'arsenal juridique ivoirien, le concept de « Féminicide ». Cette réponse devrait s'inspirer de celle du droit romain, relativement au parricide, un acte resté longtemps en deçà de l'imagination collective et qui se devait, dès sa reconnaissance, de donner une sanction qui dépasse tout ce qui avait pu être imaginé jusqu'alors (Trimaille, 2012, p. 1). Cette arme permettra au système judiciaire de disposer d'une base légale pour mettre hors d'état de nuire, les auteurs de ce voyeurisme (Lapalus et Mora, 2020, p. 155) qui renforce, de plus en plus, la violence conjugale.

Cependant, il ne s'agira pas de se borner à constituer, juste une ligne supplémentaire dans le code pénal mais bien un projet (Magnette et Croo, 2020, p. 1) de société qui prend en compte tous aspects du phénomène. Ce projet devrait s'associer les savoirs de la dynamique micro-criminologique qui se penche sur le passage à l'acte afin de déterminer pourquoi certains individus commettent des féminicides et envisagent la personnalité des auteurs et leur situation du point de vue de la praxéologie qui étudie les actions humaines.

Conclusion

L'objectif principal de cette étude est d'interpeller la conscience collective de la société ivoirienne sur le phénomène du féminicide qui prend de plus en plus de l'ampleur dans un pays où la morale sociétale admet la primauté de l'homme sur sa compagne. Le féminicide a résisté, et continue de résister, à l'évolution de l'arsenal juridique. Il est donc temps pour la société ivoirienne de prendre pleinement conscience de ce phénomène. Cela permettrait d'en révéler la face cachée : celle qui promeut les inégalités sociales à travers un sexisme ambivalent, maintenant la domination des hommes sur les femmes.

Cependant, prenant en compte l'adage populaire qui indique que « les habitudes ont la peau dure », il ne s'agira pas juste d'une modification du code pénal. Mais, une mobilisation de toute la communauté nationale qui conduirait à l'extériorisation de ces croyances qui permettent

de légitimer la suprématie masculine, renforçant ainsi, les inégalités sociales entre les genres et les rendant mêmes « naturelles » et « objectives » (Sarlet et Dardenne, 2022, p. 456).

Cette conclusion met en lumière l'impact de la coutume sur le comportement des populations ivoiriennes. Il est vrai que cette question a fait l'objet de plusieurs recherches. Cependant, cette problématique laisse encore des zones d'ombre à explorer notamment, les stéréotypes et autres préjugés relatifs à la place de la femme dans la vie conjugale. C'est vrai que la législation ivoirienne oblige les époux à gérer conjointement la famille, mais dans les faits, la coutume qui veut que l'homme soit le chef de famille continue à gouverner les couples. C'est pourquoi, cette piste de réflexion mérite d'être approfondit afin de prévenir les effets pervers (le féminicide), de ce principe coutumier contraire à la loi afin de donner à la femme, toute la place qui lui revient de droit aussi bien au sein du foyer que de la société ivoirienne.

Références Bibliographiques

- ADJETEY, Elvis. (2021). "Ghana : Over 25 women murdered by abusive partners ", in *Africa Feeds*, https://africafeeds.com/2021/09/02/ghana-over-25-women-murdered-by-abusive-partn
- AFP. (2024). "Au Kenya, émotion et indignation après le féminicide de l'athlète ougandaise Rebecca Cheptegei " , in *Jeuneafrique*, https://www.jeuneafrique. com/1606 002/politique/au-kenya-emotion-et-indignation-apres-le-feminicide-de-lathlete-ougandaise-rebecca-cheptegei/.
- Annuaire statistique. *(*2022). *Ministère de la Femme, Famille et Enfant de la Côte d'Ivoire*
- APATA, Sylvia. (2019). *Enquête de sondage d'opinion des populations abidjanaises sur les violences conjugales dans les communes de Cocody et Yopougon (Côte d'Ivoire)*, ONG CPDEFM, https://www.cpdefm.org/medias/files/enquete-de-sondage-d-opinion-sur-les-violences-conjugales-a-abidjan-cpdefm-1.pdf
- Bowen, Murray. (1978). " Family Therapy in clinical practice ", New York, Jason Aronson ; trad. fr. partielle, in *La différenciation du soi, les triangles et les systèmes émotifs familiaux*, Paris, ESF
- CRYER. (2003). " Les crimes dits d'honneur ", in *Rapport de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes*, Doc. 9720, https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewHTML.asp?FileID=10068&la ng=fr.
- DANY, Lionel. (2016). "Analyse qualitative du contenu des représentations sociales ", in MONACO Grégory Lo, DELOUVEE Sylvain & RATEAU Patrick, *Les représentations sociales*, Bruxelles, Eds., p. 85-102.
- DELBREIL, Alexia. VOYER Mélanie, GHINA Harika-Germaneau, JAAFARI Nemat, CHATARD Armand et GWENOLA Joly-Coz. (2022). " Homicide des femmes au sein des couples hétérosexuels en France : le comprendre pour mieux le prévenir ", in *Bulletin de*

l'Académie Nationale de Médecine, Elsevier Masson SAS, https://doi.org/10.1016/j.banm.2022 .04.029.

- DIAL, Fatou Binetou. (2007). " Le divorce, une source d'émancipation pour les femmes ? Une enquête à Dakar et Saint-Louis, " in Thérèse Locoh, *Genre et société en Afrique*, Paris, Ined Éditions, p. 357-372.
- DURAND, Anne-Aël. (2018). " Qu'est-ce que le féminicide ? ", in *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/02/02/qu-est-ce-que-lefeminicide_525105
- GBVIMS. (2022). " L'Outil de classification de la Violence basée sur le genre ", dans Kate Rougvie, in *Guide de l'utilisateur de l'GBVIMS*, p. 1-3.18, https://gbvims.com/wp /wp-content /uploads/Chapitre3.pdf,
- KONE, Joseph. SILWE Kaphalo Ségorbah. (2022). "Les Ivoiriens sont divisés sur le caractère privé ou pénal de la violence conjugale ", in *Afrobarometer*, N°. 568, 11p. www.afrobarometer.
- LAPALUS, Marylène. (2022). "Faire justice en temps de féminicide : De la dette de vie à la résistance vindicatoire " in *Cahiers du Genre*, N°73, p.61-84. https://doi.org/10.3917/cdge.073
- LAPALUS, Marylène. MORA Mariana. (2020). " Fémicide/féminicide. Les enjeux politiques d'une catégorie juridique et militante ", in *Travail, genre et sociétés*, N° 43, 155-160, La Découverte, https://doi.org/10.3917/tgs.04 3.0155.
- MAGNETTE, Paul. CROO Alexander De. (2020). " Le recours au droit pénal pour lutter contre les violences de genre ", in *Rapport des formateurs* , Ligue des droits humains, 16 p. https://www.liguedh.be/wpcontent/uploads/2021/03/Analyse_LDH_position_féminicidemars
- MARTIN, Claude. (1996). " Trajectoires post-divorce et vulnérabilité ", in Serge Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, Éditions La Découverte, p. 172-182.
- MELEDJE, Trésor. (2023). " Yakassé : cocufié, le retraité découpe et brûle le corps de son épouse ", in *Fratmat.info*, https://www.fratmat.info/article/231265/societe/faits-divers/yakasse-cocufie-le-retraite-decoupe-et-brule-le-corps-de-son-epouse
- MERTON, Robert. (1957). " Structure sociale et anomie ", in : Merton, R.K. (Ed.), *Théorie sociale et structure sociale*. The Free Press, New York, p. 185-214.
- MERTON, Robert. NISBET Robert. (1961). *Contemporary social problems*, N°2, NY, Harcourt, Brace and world, 847 p.
- NKOUMA, Rosalie Christiane Nga. (2022). "La culture comme toile de fond de la division sexuelle du travail. Une analyse de l'image de la femme dirigeante dans les organisations en Afrique noire", in *Cahiers du MIMMOC, N°*28, https://journals.openedition.org/mimmoc/1079
- *Nous toutes. (*2024). *https://www.noustoutes.org*

- ONU. Femmes. (2022). *Cinq faits essentiels à connaître sur le féminicide*, https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/reportage/2022/11/cinq-faits-essentiels-a-connaitre-sur-le-feminicide.
- PELLETIER, Francine. (2021). " Pourquoi tue-t-on sa femme? ", in *Ledevoir*, Disponible en ligne : https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/596611/pourquoi-tue-t-on-sa-femme.
- RADFORD, Jill. RUSSELL Diana. (2023). *Nommer le féminicide*, Épures, Paris, 144 p.
- REAUX, Amandine. (2021). " En Côte d'Ivoire, un rapport accablant sur les violences faites aux femmes ", in *La Croix*, https://www.la-croix.com/Monde/En-Cote-dIvoire-rapport-accablant-violences-faites-femmes-2021-06-15-1201161245
- ROUSSET, Marion. (2023). " Féminicide, histoire d'un mot qui a ouvert les yeux de la société ", in *Télérama*, https://www.telerama.fr/debats-reportages/feminicide-histoire-d-un-mot-qui-a-ouvert-les-yeux-de-la-societe-7015964.php.
- SALMONA, Dre Muriel. (2021). *Féminicides que vaut la vie d'une femme ?* https://www.memoiretraumatique.org/tribunes/feminicides-que-vaut-la-vie-dune-femme.html.
- SARLET, Marie. DARDENNE Benoit. (2012). " Le sexisme bienveillant comme processus de maintien des inégalités sociales entre les genres ", in *L'Année psychologique*, Varia, N°3/112, p. 435-463, https://shs.cairn.info/revue-l-annee-psychologique1-2012-3-page-435?lang=fr.
- TRIMAILLE, Gilles. (2012). "La sanction des parricides du droit romain au Code pénal napoléonien " in *Droit et cultures*, N°63, http://journals.openedition.org/ droitcultures/2981.

TULET, Amélie. (2023). " Contre les féminicides au Cameroun, un appel à des mesures urgentes ", in *RFI*, https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230526-contre-les-f%C3%A9minicides-au cameroun-un-appel-%C3%A0-des-mesures-urgentes.